

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01474

Numéro SIREN : 815 363 304

Nom ou dénomination : 2 i 070

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007308

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/007308**
n°de gestion : **2015B01474**
n°SIREN : **815 363 304 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2 i 070 - Société à responsabilité limitée
2 rue Marceau 42700 Firminy -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



709428



709428

Liasse fiscale

DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : 21 070 SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 13 RUE DORIAN 42700 FIRMINY		Durée de l'exercice précédent * 1 3				
Numéro SIRET * 8 1 5 3 6 3 3 0 4 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le 31 1 1 2 2 0 1 8				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB	900	AC	555	345
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AI		
	Fonds commercial (1)	AH		AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AL		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AO		
	Terrains	AN		AP		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques et matériel industriel	AR		AS		
	Autres immobilisations matérielles	AT	23 103	AU	12 539	10 564
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 512	CV		2 512
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH	11 093	BI		11 093	
TOTAL (II)		BJ	37 608	BK	13 094	24 514
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	342 301	BY	
Autres créances (3)		BZ	415 931	CA		415 931
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	5 465	CG		5 465
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	48	CI		48
	TOTAL (III)	CJ	763 745	CK		763 745
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	801 353	1A	13 094	788 259
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE
 N° 7308 10 JUIL 2019
 2015 B 1674

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		21 070 SARL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 50 000)	DA	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	69 480		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	42 954		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	167 433		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	50 177		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	102 554		
	Dettes fiscales et sociales	DY	397 747		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	70 348			
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	620 825		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	788 259		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	620 825			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	1 324 858	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		1 324 858	FK		FL	1 324 858
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	134 308	
	Autres produits (1) (11)					FQ	66	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	1 459 232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	217 270	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	35 363	
	Salaires et traitements *					FY	940 964	
	Charges sociales (10)					FZ	213 275	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} dotations aux amortissements *				GA	4 358
			} dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	260	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	1 411 489		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	47 743	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	523	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		Total des produits financiers (V)			GP	523		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 110	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
		Total des charges financières (VI)			GU	5 110		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 586)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	43 157	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE EXPERTS-COMPTABLES Janvier 2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>21 070 SARL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	203	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 459 756	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 416 802	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	42 954	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	Crédit bail mobilier *	HP	
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.1.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	134 308	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 13 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 788 258,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 42 953,64 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur est inférieure à la valeur comptable.

La société est concernée par la convention de cash-pooling du groupe. Les disponibilités ou concours bancaires courants qui participent à cette centralisation de trésorerie sont isolés au bilan, par convention comptable, dans des comptes courants appropriés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Comptabilisation de la créance (N et exercices précédents) en compte 448700 et du montant préfinancé par la BPI en compte 444000, la contrepartie (relative à l'exercice) étant comptabilisée au crédit du compte 649000. Ce produit n'est pas imposable fiscalement.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- et de reconstitution de leur fonds de roulement.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Frais d'établissement = 900 E**

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution	900	555	345	20 %
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital				%
TOTAL	900	555	345	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 37 608 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	900			900
Immobilisations corporelles	21 822	1 281		23 103
Immobilisations financières	13 557	48		13 605
TOTAL	36 279	1 329		37 608

Amortissements et provisions d'actif = 13 094 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	375	180		555
Immobilisations corporelles	8 362	4 178		12 539
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	8 737	4 358		13 094

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais d'établissement	900	555	345	5 ans
Installations agenc; amenag	11 226	3 399	7 827	10 ans
Materiel de transport	536	536	0	3 ans
Materiel de bureau & informatique	8 957	7 869	1 088	3 ans
Mobilier	2 383	735	1 648	10 ans
TOTAL	24 003	13 094	10 909	

Etat des créances = 769 373 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 093		11 093
Actif circulant & charges d'avance	758 279	758 279	
TOTAL	769 373	758 279	11 093

Produits à recevoir par postes du bilan = 172 919 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	172 919
Disponibilités	
TOTAL	172 919

Charges constatées d'avance = 48 E

- Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le Bilan actifCREANCES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

CREANCES CLIENTS :	173 156 €
FOURNISSEURS DEBITEURS :	0 €
COMPTES COURANTS :	216 160 €
AUTRES DEBITEURS DIVERS :	0 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 50 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50 000	1	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	50 000	1	50 000

Etat des dettes = 620 825 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	50 177	50 177		
Fournisseurs	102 554	102 554		
Dettes fiscales & sociales	397 747	397 747		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	70 348	70 348		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	620 825	620 825		

Charges à payer par postes du bilan = 66 694 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 547
Dettes fiscales & sociales	62 147
Autres dettes	
TOTAL	66 694

Informations complémentaires sur le Bilan passifDETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES :

DETTES FOURNISSEURS : 95 982 €

CLIENTS CREDITEURS : 0 €

COMPTES COURANTS : 50 177 €

AUTRES CREDITEURS DIVERS : 0 €

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 1 324 858 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 325 670	100,06 %
Produits des activités annexes	26	0,00 %
Rabais, remises & ristournes accord	-838	-0,06 %
TOTAL	1 324 858	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Identité société-mère consolidant les comptes de la société

SAS AEQUOR
9 Avenue de Constantine
38100 GRENOBLE

Dettes garanties par des sûretés réelles

NEANT

Autres informations complémentaires

EFFECTIF MOYEN = 36 salariés

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ en retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'âge et l'ancienneté du personnel ainsi que l'impossibilité d'estimer le turnover de manière fiable ne permettent pas d'estimer l'engagement de la société. Celui-ci est non significatif.

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 172 919 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Autres produits a recevoir(42870000)	629
Etat - autres produits a recevoir(44870000)	147 413
Produits a recevoir(46870000)	24 877
TOTAL	172 919

Charges constatées d'avance = 48 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	48
TOTAL	48

Charges à payer = 66 694 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(40810000)	4 547
TOTAL	4 547

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. congés payés(42820100)	9 550
Dettes ifm/icp(42820200)	16 730
Charges sur congés à payer(43820100)	4 076
Charges sur ifm/icp(43820200)	6 357
Ta + fp + fspi + fpett(44861000)	25 434
TOTAL	62 147

2 i 070

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50.000 €

SIEGE SOCIAL : 2 RUE MARCEAU - 42700 FIRMINY

RCS SAINT ETIENNE 815 363 304

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 25 JUIN 2019 À 20H00**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF
ET LE VINGT-CINQ JUIN À 19H30

Au siège social de la société MARE NOSTRUM au 9 avenue de Constantine, 38100 GRENOBLE, immatriculée 479 802 365 RCS GRENOBLE,

- La Société MARE NOSTRUM, représentée par son Président, Monsieur Nicolas CUYNAT, propriétaire de la totalité des 50.000 parts sociales émises par la Société à responsabilité limitée « 2 i 070 » au capital de 50.000 euros,

Associée unique,

En présence de Monsieur Thierry de VIGNEMONT, gérant non associé de ladite Société,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

1. En sa qualité de gérant de la Société 2i070, Monsieur Thierry de VIGNEMONT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ainsi que le rapport sur les conventions visées par l'article L223-19 du Code de commerce entre la société et ses dirigeants ou associés.

2. En sa qualité d'Associée unique, la société « MARE NOSTRUM », représentée par Monsieur Nicolas CUYNAT a pris les décisions portant sur :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats dudit exercice ;
- la constatation des conventions visées à l'article L-223-19 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été par établis par le gérant, et se soldant par un bénéfice comptable de 42.953,64 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de



gestion du gérant et donne en conséquence quitus entier et sans réserve à la gérance de sa gestion au cours de l'exercice considéré.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39.4 du Code Général des Impôts, la gérance informe l'assemblée des associés que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses et charges non déductibles fiscalement. Les amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement se sont élevés à 5.154 €.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI, la ventilation des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

	Dividende global	Abattement (Taux)	Sans abattement
30.11.2015	/	/	/
30.11.2016	/	/	/
31.12.2017	50.000 €	/	50.000 €

Décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 42.953,64 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 0,80 € par part sociale à hauteur de..... 40.000,00 €
- le solde au poste Autres Réserves.....2.953,64 €
Lequel sera porté de 69.479,81 € à 72.433,45 €.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique,

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de Commerce, l'Associée unique prend acte des conventions qui ont été valablement conclues et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

- avec la Société MARE NOSTRUM, associée :
 - conventions de services portant sur maintenance informatique, services comptabilité et paye, services juridiques : 6.387 H.T., montant constaté en charge.
- avec la Société 2ID, dont la Société MARE NOSTRUM est associée,
 - convention de services : 41.062 € H.T., montant constaté en charge.
- avec la société NEW GEST, dont la société « MARE NOSTRUM » est associée :
 - convention de services (plateforme back office) : 17.400 € H.T., montant constaté en charge.

CLOTURE

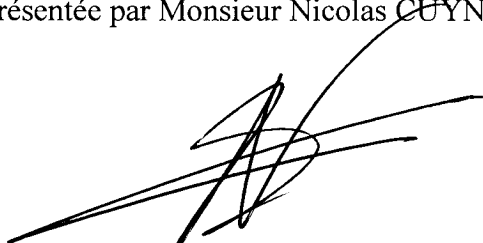
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et l'associée unique.

Monsieur Thierry de VIGNEMONT
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry de Vignemont', written in a cursive style.

La Société MARE NOSTRUM
Représentée par Monsieur Nicolas CUYNAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas Cuynat', written in a cursive style.

2 i 070

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 50.000 €

SIEGE SOCIAL : 2 RUE MARCEAU - 42700 FIRMINY

RCS SAINT ETIENNE 815 363 304

=====

**TEXTE DE LA RESOLUTION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUN 2019 À 20H00**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique,

Après avoir rappelé conformément à l'article 243 bis du CGI, la ventilation des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices :

	Dividende global	Abattement (Taux)	Sans abattement
30.11.2015	/	/	/
30.11.2016	/	/	/
31.12.2017	50.000 €	/	50.000 €

Décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 42.953,64 € de la manière suivante :

- distribution d'un dividende de 0,80 € par part sociale à hauteur de..... 40.000,00 €

- le solde au poste Autres Réserves.....2.953,64 €

Lequel sera porté de 69.479,81 € à 72.433,45 €.

Certifié conforme

La gérance

